



Mairie de VULBENS  
Haute-Savoie

## Compte-rendu de la séance du Conseil municipal mercredi 15 mai 2019

**Membres présents :** Frédéric BUDAN, Gilles DEGENEVE, Frédérique GUILLET, Gérard FORAY, Floriane MUHLEMATTER, Florent BENOIT, Emma PARENT, Sylvie MELCONIAN, Sylvie RINALDI, Micheline BAROZIER, Daniel ZUABONI, Monique AVANTHAY, Caroline BILLOT, Fabrice DOMERGUE

**Excusés :** Franck SAUTIER

### 1. Désignation du secrétaire de séance

Floriane MUHLEMATTER est désignée en tant que secrétaire de séance.

### 2. Approbation du compte rendu

Le compte rendu de la séance du 10 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

### 3. Dépôt d'une déclaration préalable pour un abri ateliers municipaux

Monsieur le Maire explique que les services techniques ont besoin d'un abri supplémentaire pour entreposer du matériel volumineux qui prend de la place inutilement dans les ateliers municipaux. Il convient de déposer une déclaration préalable pour obtenir l'autorisation d'urbanisme correspondante.

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Autorise** Monsieur le Maire à déposer au nom de la commune une déclaration préalable pour la construction d'un abri pour les services techniques ainsi qu'à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### 4. Rétrocession de terrain et servitude de passage AST Groupe

Monsieur le Maire explique que la société AST groupe a obtenu un permis de construire et qu'il convient de formaliser les accords convenus sur les cessions et servitude suivantes :

- Cession gratuite des parcelles B2508 (chemin de la Charbonnière) et B 2471 + B2525 (futur giratoire sur emplacement réservé)
- Servitude de passage sur la parcelle communale B470
- Réalisation de trottoirs en enrobés et bordures bétons pour la sécurité piétonne du lotissement.



**Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** les modalités décrites ci-dessus

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant ainsi que toute pièce nécessaire se rapportant à ce dossier.

### 5. Présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes dans le cadre du contrôle de la gestion de la communauté de communes du genevois sur la période 2011 - 2017

Monsieur le Maire explique que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) Auvergne-Rhône-Alpes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du Genevois sur la période 2011 à 2017.

Le contrôle a été mené en deux temps : une phase d'instruction menée d'octobre 2017 à septembre 2018, puis une phase contradictoire menée d'octobre 2018 à mars 2019. Le rapport d'observations définitives avec la réponse de la collectivité a été présenté au Conseil Communautaire du 29 avril dernier.

Le rapport de la CRC a porté sur les thématiques suivantes :

- organisation du territoire
- fonctionnement interne
- coopération transfrontalière en matière de transport
- gestion transfrontalière de l'eau potable et de l'assainissement
- situation financière

et intègre un important volet d'analyse du contexte et des enjeux correspondants.

Ses conclusions portent essentiellement sur des recommandations en matière financière, de lien et partenariat avec les communes membres, de RH et de marchés publics. Les observations de la CRC, considérées comme des leviers d'actions supplémentaires, vont permettre à la CCG de poursuivre et renforcer les axes de gestion interne ainsi que le réexamen de certaines modalités de contractualisation avec ses commune-membres.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-8 du code des juridictions financières, ce rapport a été notifié par la Chambre Régionale des Comptes à notre commune le 30/04/2019. Il doit faire l'objet d'une présentation au sein du Conseil Municipal le plus proche et donner lieu à un débat.

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,**

**Prend acte** du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la Communauté de Communes du Genevois sur la période 2011 à 2017 avec la réponse de son Président en exercice, annexé à la présente délibération.

### 6. Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics.

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.

**Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil municipal de VULBENS souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.**

**Le Conseil municipal de VULBENS demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :**

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [*en particulier en zone périurbaine et rurale*] adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

**Le Conseil municipal de VULBENS autorise le Maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.**

## **7. SYANE 74 / Redevance d'occupation du domaine public « définitive » et « chantier provisoire » par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité**

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, telles que le Syndicat d'énergies auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

**Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide :**

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public « définitive » et « chantier provisoire » au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 01<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

## **8. Informations**

### **✓ MARPA**

L'association qui va porter la construction de la MARPA est constituée : Frédéric BUDAN en est le président, Monique DUPARC de Vers la trésorière et Patricia COLIN de Chênex la secrétaire. Toutes les communes alentour composent les commissions sociale et technique, dans un bel élan d'intérêt communautaire, c'est un constat très satisfaisant.

Suite à l'avis favorable de la GCG pour le portage de l'acquisition du terrain par l'EPF, les démarches sont en cours chez le notaire.

Au mois de juin, 3 architectes seront choisis pour être admis à remettre une offre. Le permis de construire devrait pouvoir être déposé fin 2019/début 2020.

**L'Agenda 21** remercie pour les panneaux « Notre village Terre d'avenir » posés aux entrées d'agglomération. Ils sont le témoignage du travail effectué par le comité et la commune pour le développement durable.

Le **repas du CCAS** a été fort apprécié par nos aînés : ils étaient 112 à participer sur 201 invitations envoyées. Le Conseil a une pensée pour ceux qui n'ont pas pu venir pour des raisons indépendantes de leur volonté. Il remercie en outre les bénévoles, les agents techniques, les enfants pour les menus et l'animation.

- ✓ Les comptes rendus du Conseil municipal, des commissions de la CCG, du SIPV et du SIV sont à votre disposition en Mairie, sur le site internet de la commune [www.vulbens.fr](http://www.vulbens.fr) (n'hésitez pas à consulter les actualités, le site est régulièrement mis à jour) et sur le site internet de la CCG [www.cc-genevois.fr](http://www.cc-genevois.fr).

**La séance est levée à 21h. Le prochain Conseil municipal aura lieu le mercredi 19 juin 2019, à 19h30, en salle du Conseil de la Mairie.**

